

COUPE DE
LA LIGUERÉGIONAUX &
DÉPARTEMENTAUXTIRAGE DES 1/64^{ES} DE FINALE

à jouer avant le 7/11/2021

MASCULINS

5875001	CSM FINANCES	-	Exempt	
5875005	PARIS UC	-	Exempt	
5875045	MARTIGUA SCL	-	PARIS 18E	5875052
5875056	PARIS SC	-	Exempt	
5877008	AS CHELLES	-	USJM HB MITRY-MORY	5877021
5877011	COULOMMIERS HBC	-	AVON SC	5877001
5877016	US LAGNY-MONTÉVRAIN	-	Exempt	
5877023	CS MONTERELAIS	-	Exempt	
5877035	US VAIRES EC	-	ENT. ROISSY-OZOIR	5877032
5877037	USM VILLEPARISIS	-	Exempt	
5877043	HBC THIERRY PONTAIN	-	Exempt	
5877072	HBC SERRIS VE	-	Exempt	
5878002	AS MANTAISE	-	Exempt	
5878020	US HOUDAN	-	Exempt	
5878034	RAMBOUILLET SP.	-	ST-GERMAIN HB	5878076
5878046	HOUILLES-VÉSINET-CARRIÈRES HB	-	Exempt	
5878056	USHB VERNOUILLET-VERNEUIL	-	CELLOIS HB	5878010
5878072	ASC TRAPPES	-	Exempt	
5891007	ES BRUNOY	-	Exempt	
5891011	DRAVEIL HB	-	Exempt	
5891037	TU VERRIÈRES	-	Exempt	
5891015	SCA 2000 ÉVRY	-	Exempt	
5891026	MORSANG-FLEURY HB91	-	Exempt	
5891030	US RIS-ORANGIS	-	Exempt	
5891034	SAVIGNY HB91	-	Exempt	
5891049	HBC LIMOURS	-	Exempt	
5891058	CO CROSNE	-	BONDOUFLE AC CE	5891006
5892004	ES COLOMBIENNE	-	Exempt	
5892005	ASV CHATENAY-MALABRY	-	Exempt	
5892006	HBC ANTONY	-	HBC SURESNES	5892028
5892011	CHAVILLE HB	-	Exempt	
5892014	COURBEVOIE HB	-	Exempt	
5892015	AS FONTENAY-AUX-ROSES	-	CSM PUTEAUX	5892024
5892020	AS MEUDON	-	Exempt	
5892026	RUEIL AC	-	COM BAGNEUX	5892009
5892029	STADE DE VANVES	-	CLAMART HB	5892012
5892049	ES NANTERRE	-	Exempt	

5893001	AS BONDY	-	Exempt	
5893003	HBC LIVRY-GARGAN	-	Exempt	
5893005	NOISY-LE-GRAND HB	-	TREMBLAY-EN-FRANCE HB	5893034
5893009	AULNAY HB	-	Exempt	
5893013	AC BOBIGNY	-	HBC GAGNY	5893002
5893015	HBC DU BOURGET	-	Exempt	
5893024	NEUILLY-PLAISANCE SP.	-	Exempt	
5893032	LA DIONYSIENNE HB	-	Exempt	
5893055	VILLEMOMBLE HB	-	Exempt	
5894001	US ALFORTVILLE	-	Exempt	
5894004	US IVRY	-	CHENNEVIÈRES HBC	5894051
5894009	RÉVEIL DE NOGENT HB	-	Exempt	
5894019	US FONTENAYSIENNE	-	VILLENEUVE-LE-ROI HB	5894038
5894026	ENT. PLESSÉENNE HB	-	Exempt	
5894029	ES SUCY	-	Exempt	
5894031	CS VALENTON	-	ASS. ST-AURICE-DU-PERREUX	5894044
5894040	ES VITRY	-	Exempt	
5894050	RSC CHAMPIGNY	-	Exempt	
5895002	HB ST-BRICE 95	-	Exempt	
5895018	US DEUIL-ENGHIEN-MONTMORENCY	-	Exempt	
5895021	ST-GRATIEU / SANNOIS HBC	-	HBC ARNOUVILLE-LÈS-GONESSE	5895005
5895022	HBC ST-LEU / TAVERNY	-	ASS. ROISSY HB	5895020
5895023	AS ST-OUEN-L'AUMÔNE	-	Exempt	
5895025	HBC SOISY / ANDILLY / MARGENCY	-	Exempt	
5895035	US ÉZANVILLE / ÉCOUEN	-	Exempt	
5895040	MONTMAGNY HB	-	COM ARGENTEUIL	5895001
5895052	HBC PARISIS	-	Exempt	

RAPPELS

Règle de participation

Tout joueur ou toute joueuse de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux & départementaux.

Tous joueur ou toute joueuses de moins de 18 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux & départementaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné ou présent, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes), sauf pour les ¼ de finale et les ½ finales, disputés le même jour en 2 x 25 mn.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées sauf les licences de type C.